

**CONVENTION DE PARTENARIAT
RELATIVE À LA PARTICIPATION DE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE
AUX RENCONTRES D'AVERROÈS 2012**

Entre

D'une part,

La **Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole**, représentée par son Président, Monsieur Eugène CASELLI habilité par délibération du 26 octobre 2012,

ci-après désignée la **Communauté Urbaine**

Et

D'autre part,

L'Association Espace Culture, régie par la loi 1901, dont le siège social est situé 42, la Canebière-13001 Marseille, représentée par son Président, Monsieur Bernard JACQUIER,

ci-après désignée **l'Association**

Il a été convenu ce qui suit.

Article 1 : Objet de la convention

L'Association Espace Culture a pour objet social la participation au développement culturel dans la Ville de Marseille, notamment par l'organisation de manifestations culturelles.

Dans le cadre de cet objet social, l'Association produit et organise « Les Rencontres d'Averroès », manifestation annuelle consacrée aux mutations de l'espace euroméditerranéen et réalisées sous la direction scientifique de Thierry Fabre.

Rendez-vous désormais indispensable pour tenter de penser communément la Méditerranée entre les deux rives, « Les Rencontres d'Averroès », ouvertes au grand public, sont conçues comme un moment de partage de la connaissance entre des spécialistes et ceux qui n'en sont pas. Leur grande audience en fait l'un des lieux les plus importants de la réflexion et du débat sur la Méditerranée.

Pour cela, « Les Rencontres d'Averroès » se déclinent au travers quatre points d'ancrage tout en confortant son ambition internationale. Outre les tables rondes localisées à Marseille qui constituent le point référent de la manifestation, le volet « Sous le signe d'Averroès », associé à ces rencontres, développe un programme culturel proposant une approche artistique de la problématique débattue lors des tables rondes, qui est voué à se déployer dans toute la région et précisément dans des communes-membres de Marseille Provence Métropole.

Un tel événement et une telle action vont dans le sens des objectifs et des ambitions de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, soucieuse de mettre en place une véritable synergie entre développement et vitalité du territoire au service d'une stratégie éclairée par les grands débats qui traversent le monde contemporain.

« Les rencontres d'Averroès » trouvent en effet leur prolongement au cœur même de facteurs majeurs de différenciation de MPM dans la compétition des métropoles,

- son positionnement euroméditerranéen
- la victoire de Marseille Provence au rang de Capitale Européenne de la Culture en 2013, avec un dossier de candidature intitulé « les Ateliers de la Méditerranée », centré sur la mixité culturelle, les échanges et l'ouverture de l'Europe sur la Méditerranée.

Par ailleurs, la 19^{ème} édition des Rencontres d'Averroès sur le thème « La Cité en danger ? Dictature, transparence et démocratie d'une rive à l'autre de la Méditerranée » aborde des sujets de préoccupation qui touchent aux « affaires » de la Cité. De fait, aux réalités et transformations d'un monde méditerranéen en reconfiguration se greffent celles du territoire de MPM, réalités qui touchent la Communauté urbaine dans le cadre de son positionnement et ses ambitions et précisément de son rôle majeur en tant qu'acteur de la Cité.

C'est pourquoi, au regard de ces perspectives pour un rayonnement accru du territoire, pour son devenir en interaction avec le monde et les cultures qui l'entourent, Marseille Provence Métropole souhaite participer en 2012 au budget de la 19^{ème} édition des Rencontres d'Averroès « La Cité en danger ? Dictature, transparence et démocratie d'une rive à l'autre de la Méditerranée », qui se dérouleront les 23 et 24 novembre à Marseille et du 25 octobre au 30 novembre dans plusieurs lieux régionaux.

Article 2 : Engagement de la Communauté Urbaine

La participation de la Communauté Urbaine aux rencontres d'Averroès 2012 est fixée à 25 000€ TTC sur la base du budget prévisionnel présenté par l'association de 248 000€ TTC.

Cette participation sera versée sur appel de fonds de l'Association à l'issue de l'événement 2012.

I. Article 3 : Engagement de l'Association

3.1 : L'Association s'engage à faire participer la Communauté Urbaine, avec les autres partenaires de l'événement 2012, aux actions de communication ci-après :

II. a - communication visuelle et journalistique

Présence du logo de la Communauté Urbaine sur l'ensemble de la communication graphique : affiches, programmes, flyers, numéros spéciaux encartés dans la presse régionale.

III. b – actions de relations publiques

- Mise à disposition d'invitations à chacune des tables rondes des rencontres
- Mise à disposition d'invitations pour l'événement d'inauguration des rencontres
- Mise à disposition d'un espace MPM dans le cadre de la soirée de clôture
- Diffusion de l'information au sein des communes du territoire

IV. c - présence du logo de la Communauté Urbaine sur le lieu de la manifestation

3.2 : La participation de la Communauté Urbaine est affectée à l'événement « 19^{ème} édition des rencontres d'Averroès » et devra être employée conformément à son objet.

L'association devra communiquer sur simple demande tout acte, contrat ou document, justifiant de la bonne exécution de la présente convention.

La présente convention est conclue « intuitu personae » et l'association ne pourra en céder les droits.

La participation versée fera l'objet d'une restitution toute ou partie en cas de dénonciation expresse ou de résiliation de la convention.

V. Article 4 : Prise d'effet et durée de la convention

La présente convention prend effet à la date de sa notification à l'Association.

Elle prendra fin à l'issue de l'événement 2012 et du règlement des sommes dues à ce titre par la Communauté Urbaine.

Fait à Marseille, le

Pour l'Association
Espace Culture,
Le Président

Pour la Communauté Urbaine
Marseille-Provence-Métropole,
Le Président

Bernard JACQUIER

Eugène CASELLI